

INSCRIPTION GARDERIE SCOLAIRE :	Matin	OUI	NON
	Soir	OUI	NON

QUESTIONNAIRE À REMPLIR PAR LES PARENTS UTILISATEURS DE LA GARDERIE *LE SOIR* (à rendre en mairie ou à la garderie)

1°- Nom et Prénom de l'enfant : Classe :
 Nom et Prénom de l'enfant : Classe :
 Nom et Prénom de l'enfant : Classe :

Présence de votre enfant à la garderie (prévisions) :

chaque lundi soir	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
chaque mardi soir	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
chaque jeudi soir	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
chaque vendredi soir	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Occasionnellement	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Votre enfant peut-il quitter seul la garderie le soir (à partir de 8 ans) ?

OUI NON

En cas de changement par rapport à votre réponse ci-dessus, veuillez prévenir **PAR ÉCRIT** l'enseignant afin que celui-ci sache s'il doit orienter l'enfant vers la garderie jusqu'à ce que l'enfant soit pris en charge par le personnel du service.

2° - Afin que le personnel communal ne soit pas retenu à l'école au-delà de l'horaire, comme cela s'est déjà présenté, nous vous demandons d'indiquer ci-dessous les personnes qui pourraient reprendre votre enfant en cas de problème après 18H45. Nous nous chargerons d'appeler nous-mêmes ces personnes désignées.

Nom..... Prénom.....
 Adresse.....
 Tél.....

Nom..... Prénom.....
 Adresse.....
 Tél.....

Nom..... Prénom.....
 Adresse.....
 Tél.....

Si toutefois, ces 3 personnes sont indisponibles, vous pouvez faire reprendre votre ou vos enfants par une personne de votre choix après avoir prévenu la garderie (03.27.21.45.46) ou la mairie (03.27.21.45.45) par téléphone.

Suite à votre appel, cette personne sera dans l'obligation de remplir un imprimé (**Attestation de reprise d'enfant(s)**) qui dégage la responsabilité de la mairie.

3° - Le soir (aide aux devoirs) à 16h45, votre enfant doit y aller : OUI NON

Attention, le parent doit revoir les devoirs avec l'enfant le soir, seul le travail écrit est réalisé.

4° - Si l'enfant participe le soir à une activité (musique, foot, ...), veuillez prévenir la veille et par écrit la responsable de la garderie. Précisez l'activité, le jour, le lieu et l'heure avec le nom et prénom de l'enfant. Le responsable de l'activité est tenu de venir chercher l'enfant sur place.

La signature ci-dessous implique que vous avez lu et accepté le règlement.

Nom et signature du Responsable légal de l'enfant :

.....
OBSERVATIONS :